



# CHARTRE

d'accueil et de prise en charge durant la grossesse, l'accouchement et les suites de couches des femmes et de leurs nouveau-nés.

## 1- Engagement des professionnels de la périnatalité

Nous nous engageons à prendre en compte votre gêne et votre pudeur physique ou psychique liée au caractère intime de l'examen.

Notre équipe s'engage à vous accompagner pendant votre grossesse et accouchement avec respect et en toute sécurité.

Nous nous engageons à vous informer afin de recueillir votre consentement.

## 2- Information pendant votre grossesse

Nous vous proposons des séances de préparation à la naissance et à la parentalité, un entretien prénatal et postnatal en ville ou à la maternité. Vous avez aussi à disposition des documents d'information, notamment sur le site web du réseau de santé en périnatalité d'Auvergne (RSPA) : [www.auvergne-perinat.org](http://www.auvergne-perinat.org)

Retrouvez toutes les informations du réseau sur le site [www.auvergne-perinat.org](http://www.auvergne-perinat.org) ou sur Facebook.



## 3- Respect de votre projet de naissance

L'équipe vous propose d'échanger en cours de grossesse sur votre projet de naissance et le prendra en compte lors de votre accouchement autant que possible. Vous pouvez choisir la personne qui vous accompagnera lors de votre accouchement.

## 4- Promotion d'un accouchement physiologique

L'équipe est consciente de la nécessité de limiter les interventions médicales (césarienne, épisiotomie, etc.), en fonction de votre état de santé et de celui de votre enfant.

## 5- Accueil du nouveau-né

A la naissance le bébé est placé contre vous (peau à peau privilégié) si celui-ci est en bonne santé. Nous favorisons la proximité de la mère avec son bébé H24, y compris pour les soins. Nous promovons un allaitement maternel précoce. Nous vous aiderons, ainsi que votre partenaire, à comprendre les besoins de votre enfant (éducation à la parentalité).

## 6- Votre retour à domicile avec votre enfant

Votre retour à la maison est organisé avec les professionnels de proximité qui auront accès à votre dossier médical informatisé du RSPA facilitant la coordination entre les professionnels libéraux, territoriaux et hospitaliers.